

Tribune parue dans *Le Figaro* du 8 mars 2017

Distinguer connaissance et opinions ? Notre Académie est là pour ça !

JEAN-ROBERT PITTE, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES*

La vocation de l'Académie des sciences morales et politiques rencontre les préoccupations que vient d'exprimer l'Assemblée nationale, se réjouit le géographe.

Le 21 février, avant-dernier jour de la législature, l'Assemblée nationale a adopté une *Résolution sur les sciences et le progrès dans la République*. Elle souligne en particulier que « *la confusion entre les connaissances et les opinions constitue une sérieuse menace pour le bon fonctionnement de notre démocratie en alimentant les processus sectaires et diverses formes de radicalisation* ». Les parlementaires demandent que soit renforcé l'apprentissage de la démarche scientifique de l'école primaire au lycée et appellent, dans le même temps, à davantage intégrer les autorités scientifiques dans le processus de décision politique. Sont particulièrement désignées, parmi ces instances, trois académies : l'Académie des sciences, l'Académie des technologies et l'Académie des sciences morales et politiques, invitées à promouvoir « *une plus grande interaction entre sciences technologiques et sciences humaines* » dans l'enseignement et à « *émettre des avis sur les propositions du Gouvernement en matière scientifique et technologique* ».

L'Académie des sciences morales et politiques se réjouit de cette résolution. Son domaine, qui correspond à nos actuelles sciences de l'homme, est né au XVIII^e siècle de la conviction que l'observation raisonnée et méthodique des sociétés pouvait contribuer à leur perfectionnement. Sa vocation est de distinguer, ainsi que l'écrivait feu mon prédécesseur Michel Albert, « *les idées éprouvées des pensées chimériques et les repères solides des références aventureuses* ». C'est par exemple l'objet des deux colloques que nous avons consacrés les 30 janvier et 27 février derniers à l'enseignement des sciences économiques et sociales dans les lycées. Nous avons rappelé que certaines théories économiques affichent des résultats plus probants que d'autres. C'est tromper les élèves que de les leur présenter de manière équivalente en leur suggérant de choisir. Maintenir dans le programme l'étude des lois du marché en classe de seconde, mais de manière facultative, nous paraît encore plus regrettable.

Le dialogue des sciences exactes et des sciences humaines que la résolution de l'Assemblée nationale appelle de ses vœux est particulièrement cher à notre compagnie, qui réunit de nombreux membres de formation scientifique, qu'ils soient médecins, mathématiciens, ingénieurs ou philosophes des sciences. L'Académie n'a pas hésité à faire entendre sa voix sur des questions controversées. Je pense un important avis publié en 2012 sur l'avenir du nucléaire en France, dont les conclusions rejoignent celles de l'Académie des sciences. Elle n'a pas attendu, du reste, la résolution du 21 février pour partager avec sa consœur des activités communes. En témoigne un tout récent colloque sur « Le sens de la vie » le 28 février et le 1^{er} mars à la Fondation Singer-Polignac, qui sera prochainement diffusé sur la radio en ligne de l'Institut.

En arrière-plan de la résolution de l'Assemblée nationale se profile aussi la question de la dimension éthique des choix politiques. Si l'expertise des sciences exactes est indispensable au législateur, elle n'est pas suffisante. Elle ne saurait faire l'économie d'un regard d'ensemble sur la dimension historique et géographique et sur les implications philosophiques, anthropologiques, juridiques, sociologiques ou économiques des mesures discutées. Même si l'adjectif « moral », dans son nom, renvoie initialement à la simple étude des mœurs, notre Académie porte en elle cette exigence. Son caractère pluridisciplinaire fait d'elle un espace où peuvent se croiser librement les points de vue en vue de définir le bien commun.

« *Nous disposons de trois académies, qui sont sous-utilisées, et dont on craint trop souvent la liberté* » : ces propos du député Jean-Luc Laurent à la tribune sont un bel hommage à l'esprit d'indépendance qui anime nos institutions. Mais ils témoignent aussi du peu d'écho que recueillent, trop souvent, leurs travaux et recommandations dont les parlementaires demandent qu'ils soient à l'avenir davantage suivis. L'Académie des sciences morales et politiques se penche, en cette année électorale, sur les réformes structurelles qui s'imposent à la France. Notre souhait est que ces réflexions soient examinées par nos concitoyens, à commencer par ceux qui auront à décider, dans les cinq années à venir, de nos destinées. Nous sommes décidés à mieux faire connaître les ressources que nous mettons à leur disposition, et qui ne demandent qu'à être employées au service de notre pays.

* Ancien président de l'université Paris-Sorbonne (Paris-IV). Dernier ouvrage paru : *Cent petites gorgées de vin* (Tallandier, 2016).

** canalacademie.com